



SERVICE DEPARTEMENTAL  
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE  
DE L'ÉTAT

Auch, le 25 janvier 2014 – 10 h 30

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## ALERTE VIGILANCE CRUES

Le département du Gers est en vigilance orange depuis le 24 janvier 2014 à 10 heures.

Devant cette situation, Jean-Marc SABATHÉ, Préfet du Gers a pris toutes les dispositions pour assurer en collaboration avec tous les services de l'Etat, le Conseil Général, et les communes concernées, la sécurité des citoyens, et la surveillance de la montée des eaux.

### Description des perturbations

Sur l'ensemble du département, des routes secondaires sont coupées.

### Localisation et période de l'événement :

L'ensemble du département du Gers est touché par ce phénomène.

### Evolution de l'événement :

Après le fort passage pluvieux du 24 janvier, l'intensité des pluies va faiblir aujourd'hui pour reprendre dimanche en fin d'après-midi et dans la nuit de dimanche à lundi. Des cumuls de 10 mm sont encore à prévoir.

Même si la montée des eaux semble stabilisée au moins sur le nord du département, ces pluies, arrivant sur des sols gorgés d'eau peuvent encore entraîner une évolution de la crue.

### Actions entreprises :

Les services concernés sont tous en alerte et mobilisés pour faire face et protéger les gersois.

Les sapeurs-pompiers ont effectué une soixantaine d'interventions dans tout le département.

La gendarmerie nationale informe en continue les différents services de la situation sur le terrain pour garantir la sécurité de chaque citoyen.

Les services du Conseil Général surveillent l'état des routes départementales et la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) celui des routes nationales afin d'en sécuriser les accès.



**Rappel aux usagers concernant les crues :**

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous.

- Restez chez vous dans la mesure du possible.
- Tenez-vous informé de la situation en écoutant la radio et en vous connectant sur le Site internet de l'Etat : [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)
- Soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.
- Respectez la signalisation routière et ne vous engagez pas sur une route inondée.

Les cartes des crues sont disponibles sur le site : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)